

# CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

## Règlement 675-2024

### Municipalité de Sainte-Mélanie

---

Je, soussignée, Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Joliette, certifie que le règlement numéro 675-2024 de la Municipalité de Sainte-Mélanie est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

En vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le règlement numéro 675-2024 de la Municipalité de Sainte-Mélanie entre en vigueur le jour de l'émission du présent certificat.

Et j'ai signé à Joliette, ce 16 juillet 2024.



Nancy Fortier  
Directrice générale et greffière-trésorière